



**Délibération n° 2011-26
Conseil d'administration du 29 juin 2011**

Objet : Dates de versements des pensions

M. Domeizel, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant :

EXPOSE

Vu l'article 60 du décret n°2003-1306 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, qui précise que les conditions dans lesquelles sont payés les arrérages sont fixées par le Conseil,

Vu la délibération n°2010-46 du 17 décembre 2010 qui a fixé pour 2011 le calendrier de versement des pensions,

Le service gestionnaire informe le conseil d'administration qu'il est indispensable de modifier le calendrier de virements des pensions pour la fin de l'année 2011, compte tenu de la mise en œuvre des virements SEPA. En effet, tous les paiements seront à partir du mois de novembre acheminés à une date de valeur unique quelque soit le mode de règlement (banque postale et autres),

Le conseil d'administration délibère et valide à l'unanimité le planning suivant des dates de virement pour 2011

28 novembre 2011

23 décembre 2011

Bordeaux, le 29 juin 2011

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié